

**REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU
CONSEIL MUNICIPAL D'ARTAS**

Délibération n° D 2026-09-18 / 08

Date de la séance : 18 septembre 2026

Date de la convocation : 11 septembre 2026

L'an deux mille vingt-six, le dix-huit septembre, le Conseil Municipal de la commune d'Artas, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur ROUSSILLON Julien, Maire.

Présents : SIMONDANT Martial, ROUSSILLON Julien, CROUZET Rémy, MABILON Sandrine, MILARD Valérie, LEININGER Baptiste, NOVO Daniel, TRICAUD Frédéric, RODRIGUES David, BLACHE Tanguy, LECOMTE LEMOINE Brigitte, CALLAMARD Rémy, FAVRE-NOVEL Anne-Sophie, MACIA Stéphanie, PRESSON Julie et LAVERLOCHERE Jean-Yves.

Absents avec pouvoir : GUETAT Suzanne qui donne pouvoir à MILARD Valérie
LAGER Corine qui donne pouvoir à CALLAMARD Rémy

Absente : CLERC Edith

**REGLEMENT INTERIEUR DES SERVICES PERISCOLAIRES
A COMPTER DE LA RENTREE SCOLAIRE 2026/2027**

Vu le projet de nouveau règlement intérieur des services périscolaires de la commune d'ARTAS ;

Vu le projet de règles de vie applicables aux enfants fréquentant les services périscolaires communaux ;

Considérant que la commune d'ARTAS organise des services périscolaires destinés aux enfants scolarisés dans les écoles communales ;

Considérant la nécessité de préciser les conditions d'accès et de fonctionnement des services périscolaires, les modalités d'inscription, de réservation, d'annulation et de facturation, ainsi que les obligations respectives des familles, des enfants et de la commune ;

Considérant qu'il est également nécessaire de rappeler les règles de vie et de comportement applicables aux enfants durant les différents temps périscolaires afin de garantir leur sécurité, leur bien-être et le bon fonctionnement des services ;

Considérant que le nouveau règlement intérieur et les règles de vie ont vocation à s'appliquer à l'ensemble des enfants fréquentant les services périscolaires de la commune ;

Considérant que ces documents seront communiqués aux familles lors de l'inscription ou de la réinscription aux services périscolaires et qu'il leur appartiendra d'en prendre connaissance et de s'engager à les respecter ;

Envoyé en préfecture le 22/09/2026

Reçu en préfecture le 22/09/2026

Auteur = Publié le 22/09/2026 N – Maire 

Nombre ID : 038-213800154-20260918-DEL2026091808-DE

Nombre de membres présents : 16

Nombre de pouvoirs : 2

Nombre de suffrages exprimés : 18

VOTES :

Contre : 0 Pour : 18 Abstentions : 0

Acte rendu exécutoire par transmission à la préfecture et affichage

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- **ADOpte** le règlement intérieur tel que proposé et annexé.
- **APPROUVE** les règles de vie des services périscolaires, annexées au règlement intérieur et faisant partie intégrante de celui-ci.
- **FIXE** l'entrée en vigueur du nouveau règlement intérieur et des règles de vie à compter de la rentrée scolaire 2026-2027.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'entreprendre les démarches nécessaires à son application.

Ainsi fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Le Maire
Julien ROUSSILLON



Le secrétaire de séance
Rémy CROUZET

